

POLITIQUE GÉNÉRALE DE PROTECTION DES DONNÉES

Dans le présent document, pour une simplicité de lecture, le genre masculin est utilisé tant pour la forme féminine que la forme masculine de chaque terme

Préambule

La MRP s'engage à respecter la vie privée de ses participants. La présente politique générale de protection des données a pour objet de décrire comment sont utilisées les données personnelles que la MRP collecte ou détient sur ses participants et à qui ces données peuvent être divulguées. Le traitement des données par la MRP est soumis aux législations applicables en matière de protection des données en vigueur en Suisse, notamment à la loi fédérale sur la protection des données (ci-après « LPD »).

La MRP s'engage à :

- N'utiliser les données que pour les finalités indiquées,
- Ne collecter que les données qui lui sont nécessaires pour ces finalités,
- Ne pas conserver les données plus longtemps que nécessaire pour ces finalités,
- Ne communiquer les données qu'à des organismes ou des personnes habilités qui en ont besoin dans le cadre des activités de la MRP,
- Informer ses participants de façon claire et transparente sur l'utilisation que la MRP fait des données et sur leurs droits.

Article 1 – Le responsable du traitement

Dans le cadre de la présente politique de protection des données personnes, le responsable du traitement des données personnelles est :

Maison Romande de la Propreté – MRP
Avenue d'Epenex 6
1024 Ecublens
Tel : 021 633 10 20

Article 2 – Les bases de traitement sur lesquelles la MRP collecte et utilise les données

Les données sont collectées et utilisées sur la base suivante :

- Licéité,
- Respect des principes de protections des données,
- Dans certains cas, le consentement.

Article 3 – Finalité

Les données des participants sont collectées aux fins suivantes :

- La gestion des candidatures,
- Les activités de formation,
- La gestion des évaluations,
- La gestion de l'inscription, du dossier et du parcours de formation des participants,
- La promotion des offres de formation,
- La production de statistiques,
- La gestion des partenariats (établissements de formation, entreprise, formation externe, ...).

Article 4 – Données personnelles collectées par la MRP

- Non et prénom de l'apprenant
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Adresse postale
- Employeur
- Date de naissance
- N° AVS
- Fiche de salaire ou document de paiement de la contribution professionnelle

Article 5 – Droits en matière de protection des données

En application de la LPD, les apprenants ont notamment les droits suivants :

Droits d'accès : le participant a, à tout moment et sans donner de raison, le droit de demander à la MRP une copie de ses données.

Droit à l'information : le participant a le droit d'être informé de la façon dont ses données sont utilisées. La présente politique, ainsi que toute information supplémentaire est destinée à fournir ces informations.

Droit de retirer le consentement : lorsque les données sont traitées sur la base du consentement, celui-ci peut le retirer à tout moment.

Droit de rectification : le participant a le droit de demander à la MRP de rectifier les données inexacts et de compléter des données incomplètes.

Droit à la limitation du traitement : le participant peut demander de limiter le traitement des données, si la loi le permet.

Droit à l'effacement / suppression : le participant a le droit de demander à la MRP d'effacer ou de supprimer les données, à moins qu'une base juridique ou l'intérêt légitime de la MRP l'oblige ou l'autorise à conserver les données.

Droit d'opposition au traitement : le participant a, à tout moment, le droit de s'opposer au traitement de ses données.

Droit à la remise ou à la transmission des données : le participant a le droit de demander la remise ou la transmission des données sur un format portable lorsque le traitement des données se fait de manière automatisée, sur la base d'un consentement ou d'un contrat.

Droit de déposer plainte : si le participant n'est pas satisfait de la manière dont les données sont traitées, il peut s'adresser aux tribunaux ou à l'autorité de protection des données fédérales.

L'exercice de ces droits est gratuit. Toute demande relative au traitement des données doit être effectuée à l'adresse suivante : admin@maisondelaproprete.ch

Article 6 – Communication des données

La MRP peut divulguer les données à ses employés, sous-traitants, mandataires et fournisseurs uniquement dans le but de remplir ses missions et de fournir correctement ses services, et pour autant que les conditions légales soient remplies.

Article 7 – Transfert à l'étranger

Les données des participants sont uniquement traitées en Suisse et ne sont pas transférées à l'étranger.

Article 8 – Publicité, communication

En tant que participant de la MRP, des communications (par exemple, des newsletters) relatives aux activités de la MRP pourraient être envoyées aux participants lorsqu'ils ont choisi de les recevoir.

Les communications de la MRP incluront toujours l'option pour le destinataire de se désinscrire de la réception de toute autre communication.

Le participant peut se désabonner à tout moment en envoyant un courriel à admin@maisondelaproprete.ch et en demandant que son nom soit retiré des listes de la MRP.

Article 09 – Cookies

La MRP utilise des cookies et d'autres technologies sur son site web pour permettre la collecte de certaines informations à partir du navigateur du visiteur. Les cookies sont largement utilisés sur Internet.

Les cookies sont des petits fichiers texte qui sont placés sur l'ordinateur du visiteur par les sites web visités. Ils sont utilisés pour faire fonctionner les sites web, ou les faire fonctionner plus efficacement, ainsi que pour fournir des informations aux propriétaires du site.

POLITIQUE GÉNÉRALE DE PROTECTION DES DONNÉES

Article 10 – Sécurité

La MRP s'engage à assurer la sécurité permanente des données. Les données des participants sont protégées contre tout traitement non autorisé par des mesures organisationnelles et techniques correspondant aux normes internationales, aux standards de qualité et aux progrès techniques, en particulier contre les risques de falsification, de destruction, de vol, de perte, de copie et autres traitements illicites.

La MRP prend des mesures raisonnables et appropriées pour maintenir la confidentialité et l'intégrité des données et en empêcher l'utilisation ou la divulgation non autorisée conformément à la LPD. Ces données, notamment leur sauvegarde sont hébergées chez un prestataire spécialisé.

La MRP traite les données uniquement de manière compatible avec la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Dans la mesure où cela est nécessaire à ces fins, la MRP prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les données sont exactes, complètes, actuelles et autrement fiables en ce qui concerne leur utilisation prévue.

Article 11 – Délai de conservation des données

La MRP conserve les données aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées et répondre aux besoins des apprenants.

Pour établir la durée de conservation des données, la MRP applique les critères suivants :

- Pour ses services, la MRP conserve les données pour la durée des services ou contrat de services,
- Si le participant a consenti à recevoir des messages (newsletters par exemple), la MRP conserve les données jusqu'à la désinscription,
- Si les cookies sont placés sur l'ordinateur du participant, la MRP ne conserve les données que pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel elles sont collectées. La MRP peut conserver les données pour remplir les obligations légales ou réglementaires de l'institution, et pour lui permettre d'exercer ses droits (par exemple pour intenter une action devant tout tribunal) ou à des fins statistiques ou historiques

Lorsque la MRP n'a plus besoin d'utiliser ou de conserver les données, elle les supprime de ses systèmes et fichiers ou les anonymise afin de ne plus pouvoir identifier le participant.

Article 12 – Modification

La MRP se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment. Toute modification de la présente politique entrera en vigueur lorsque la MRP en informera les participants.

Fait à Ecublens, le 20.06.2024

Pour la MRP

M. Nicolas WEBER, Directeur

